

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3501

Approbation d'une convention de mise à disposition d'un fonds documentaire et d'animation entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3501 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONDS DOCUMENTAIRE ET D'ANIMATION ENTRE LA VILLE DE LYON / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET L'ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'AFEV est une association qui mène différents programmes d'actions visant à lutter contre les inégalités, en particulier éducatives, et à créer du lien social. Elle mène notamment, en partenariat avec la Ville de Lyon, le projet « Ambassadeur du livre » qui permet à des jeunes volontaires en service civique de s'investir dans le cadre des bibliothèques centre documentaire des groupes scolaires primaires publics de la ville de Lyon afin de contribuer au développement de l'usage du livre et de la lecture sur les différents temps d'accueil de l'enfant dans l'école.

La Bibliothèque municipale de Lyon est engagée dans ce projet en assurant la formation des volontaires et en mettant à disposition des documents issus de ses collections, adaptés aux publics spécifiques, et des supports d'animation permettant une entrée ludique dans la littérature.

L'AFEV souhaite élargir l'offre de documents utilisés dans le cadre du projet « Ambassadeur du livre » et créer une quarantaine de mallettes pédagogiques à destination des enfants de 3 à 9 ans et de leurs familles, afin de soutenir les actions hors les murs, réalisées sur le temps périscolaire ou dans les familles. Ces mallettes pédagogiques viendront compléter le fonds de documents actuellement prêté par la BmL dans ce cadre et notamment, renforcer le fonds d'animation.

Aussi, l'AFEV a proposé d'acquérir 700 documents et de les mettre, gracieusement, à disposition de la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale pour la constitution de ces mallettes.

A titre d'information, ce fonds est valorisé à 8 735 € pour les livres et 250 € pour les supports d'animation.

L'AFEV assure l'achat des documents qui viendront composer les 40 mallettes pédagogiques et les met à disposition de la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale, qui assure la constitution des mallettes. Ces mallettes feront partie intégrante du fonds que la bibliothèque met à disposition des ambassadeurs du livre et des professionnels de l'éducation et de l'animation.

A l'issue de la mise à disposition, le fonds documentaire sera restitué à l'AFEV dans l'état dans lequel il se trouve au jour de cette restitution.

La convention, jointe au rapport, définit les modalités de mise en œuvre de cette mise à disposition. Elle prend effet à compte de sa signature par les parties et prend fin au 1^{er} janvier 2023.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de mise à disposition d'un fonds documentaire et d'animation susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les autres documents afférents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER